



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées mauriciennes



Rapport annuel
2015-2016

Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
L'AGENCE	5
SON INSTITUTION ET SON TERRITOIRE	5
SES MANDATS.....	6
SES MEMBRES RÉGULIERS.....	6
SES ADMINISTRATEURS.....	7
SON COMITÉ TECHNIQUE.....	8
SON PERSONNEL	8
SON LOGO.....	8
SES BUREAUX	8
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016	9
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES	9
LES AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	12
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EN SERVICES.....	12
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES.....	13
LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE EN VALEUR.....	15
LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX.....	19
LA RECONNAISSANCE DU PRODUCTEUR FORESTIER	21
LES AUTRES ACTIVITÉS.....	22
LE PLAN D' ACTIONS ANNUEL DE L'AGENCE.....	23
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV).....	23
LES PERSPECTIVES POUR 2016-2017	25
LES ANNEXES.....	26
LISTE DES ACRONYMES.....	27
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON DES PROGRAMMES EN 2015-2016.....	28
SUIVI DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE 2011	29
RÉSULTATS GLOBAUX DES CRITÈRES DE PERFORMANCE	30
BILAN DU PLAN D' ACTIONS ANNUEL DE L'AGENCE.....	30
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2015-2016	31
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2015-2016 SELON LE TYPE D'AIDE : GLOBALE, TECHNIQUE OU EXÉCUTION.....	34
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016-2017	37

Le mot du président



Tout d'abord la bonne nouvelle, le programme est renouvelé. Le conseil du Trésor a accepté la proposition d'un nouveau plan stratégique du Ministère impliquant un nouveau cadre normatif. Ce cadre normatif définit la raison d'être du programme : « La forêt privée contribue à l'économie du Québec et de ses régions et le Programme est un levier gouvernemental pour la création de richesse économique en région ». Il est prévu qu'une entente de gestion soit signée entre le Ministre et l'Agence. Cette entente prévoit un plan d'actions avec des objectifs et des cibles, ainsi qu'une reddition de compte des résultats pour obtenir le financement de l'année suivante.

L'implantation de ce « *nouveau programme* » fait vivre beaucoup d'incertitudes. Nous sommes au début juin et le Ministre n'a pas encore annoncé la répartition provinciale du 28,5 M\$. Dans ce contexte, le conseil d'administration a travaillé sur la base du budget historiquement octroyé à la Mauricie (1,265 M\$).

Le programme (les balises techniques et les taux) est désormais provincial. Les orientations entourant la livraison du programme ne viennent plus du conseil d'administration de l'Agence mais du Ministre. Tous les producteurs forestiers de la province bénéficieront du même programme, de la même grille de taux. Cette grille de taux préparée par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) est disponible mais elle présente des taux à 100 %. Là aussi, nous sommes en attente des décisions du Ministre; le reboisement est débuté, des entrepreneurs et des travailleurs sont à l'oeuvre et le niveau de financement de cette nouvelle grille provinciale n'est toujours pas connu. Les gens sur le terrain ne savent donc pas combien ils seront payés ! Les agents livreurs du programme peuvent difficilement planifier les travaux de la prochaine année avec les propriétaires et les entrepreneurs sans connaître les montants qui seront octroyés. Sans compter qu'avec la grille unique, l'aide financière est maintenant limitée à un nombre restreint de traitements. Les traitements qui ne sont plus financés par le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées devront trouver du financement par le Programme de remboursement de taxes foncières ou par le Programme d'aménagement durable des forêts (anciennement le volet 2) du ressort du monde municipal.

J'aimerais ajouter quelques mots à l'intention des élus municipaux de la région dont j'ai été le représentant pendant plusieurs années. L'intensification des coupes est favorable au développement économique de la région. Les règlements municipaux prévoient des mesures de protection du paysage qui ne devraient pas empêcher les propriétaires de récolter. Des mesures particulières peuvent être appliquées de manière à favoriser la cohabitation. La coupe n'est pas de la déforestation; une forêt coupée devient une forêt en régénération et les impacts visuels sur le paysage sont temporaires. Les élus ont un rôle à jouer dans l'acceptabilité sociale des coupes

auprès de leur population. Nous aurons besoin de votre support pour atteindre les objectifs fixés par le Ministre.

Parmi les nouveaux objectifs du programme, on compte entre autres : l'augmentation de la récolte pour approvisionner l'industrie, le développement du capital forestier privé de manière à rendre à terme les investissements de l'État et du transfert de connaissances pour encourager les propriétaires à exploiter le potentiel de leur boisé. Il est maintenant très clair que le programme vise à produire du bois ! La programmation de travaux de l'Agence doit donc prioriser les travaux commerciaux. Les agents livreurs devront faire un effort accru pour convaincre les propriétaires à faire des coupes de bois. Les arbres récoltés doivent être commercialisables et destinés à une transformation industrielle. Les industriels forestiers sont des joueurs importants dans le succès qu'auront les nouvelles orientations du Ministre. Pourront-ils demeurer impliqués et accroître leurs achats de bois provenant des forêts privées ? Je l'espère, puisque augmenter la récolte n'aura aucun sens s'il n'y a pas de preneurs qui donnent une valeur aux bois récoltés sur forêt privée.

À cet effet, le gouvernement a annoncé au dernier budget, un montant supplémentaire de 6 M\$ pour les deux prochaines années. Montant qui, selon la rumeur, serait plus particulièrement affecté à la mobilisation des bois. Les approvisionnements de l'industrie en provenance de la forêt privée doivent augmenter pour pallier aux baisses de possibilité forestière qui se vivent en forêt publique. La répartition provinciale n'est pas connue mais comme il s'agit d'un budget supplémentaire au programme régulier, 75 % de l'enveloppe régionale seront attribués aux 3 groupements forestiers selon les critères fixés lors du Rendez-vous de la forêt privée de 2011.

Pour terminer, j'aimerais souligner que la collaboration de chacun des groupes de partenaires est très importante, sinon essentielle pour assurer une bonne transition vers le nouveau programme.

Une bonne assemblée à tous !



Elzéar Lepage, Président



L'Agence

Son institution et son territoire

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. En Mauricie, la forêt privée couvre plus de 766 000 hectares dans les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque. Le détail de ces territoires municipaux :

Agglomération de La Tuque: Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

MRC des Chenaux: Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade

MRC Maskinongé: Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Yamachiche

MRC Mékinac: Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Rivière-de-la-Savane

Ville de Shawinigan: Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq, Lac-Wapizagonke

Ville de Trois-Rivières: Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest



Ses mandats

Selon l'article 5 de son règlement intérieur, l'AMFM a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

Ses membres réguliers

L'Agence se compose de trois (3) catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les six (6) territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

- Les trois (3) organismes de gestion en commun dont les unités d'aménagement couvrent une partie de la Mauricie :
 - ↳ Groupement forestier Champlain
 - ↳ Groupement for. Maskinongé-Lanaudière
 - ↳ Groupement forestier Portneuf
- Les deux (2) syndicats de producteurs de bois dont les territoires des plans conjoints couvrent une partie de la Mauricie :
 - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
 - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.



Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
 - ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
 - ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre Forêts, Faune et Parcs (MFFP).

Les administrateurs demeurent en fonction pour une durée de deux (2) ans ou jusqu'à l'élection de leur successeur.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolution, étudie toutes les questions qui lui sont soumises par l'assemblée générale et veille à la bonne administration des affaires de l'organisme.

Le conseil d'administration est présidé par M. Elzéar Lepage. Il est désigné en vertu de l'article 17.01 des règlements généraux : *Le conseil d'administration peut nommer un pré-*



sident, un vice-président, un secrétaire et/ou un trésorier qui ne sont pas membres de l'Agence. Si ces officiers sont ainsi nommés, ils peuvent participer aux délibérations du conseil d'administration, mais n'y ont pas droit de vote

En 2015-2016, le conseil d'administration est composé des représentants suivants :

Monde municipal (MRC et Villes) :

- ↳ M. Elzéar Lepage (jusqu'au 16 juin) et M. Patrice Bergeron, Agglomération de La Tuque
- ↳ Mme Sonya Auclair, MRC des Chenaux

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

- Organismes de gestion en commun (OGC) :
 - ↳ M. J.-Luc Paquin (jusqu'au 16 juin) Gr. for. Maskinongé-Lanaudière et M. Gilbert Nolet, Gr. for. Champlain
- Syndicats de producteurs de bois (SPB) :
 - ↳ M. Ghislain Leblond, SPB Mauricie

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- ↳ M. Marc-Antoine Belliveau, Kruger Wayagamack Inc.
- ↳ M. Jonathan Lambert, Les Industries John Lewis Ltée

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs :

- ↳ M. Henri Ouellet (jusqu'au 16 juin) M. Guy Deschênes
- ↳ M. André Villemure

Les officiers au sein du conseil exécutif sont :

- Président : M. Elzéar Lepage
- Vice-président : M. Ghislain Leblond
- Secr.-trésorier : M. André Villemure
- Directeurs : M. Marc-Antoine Belliveau M. Patrice Bergeron

Son comité technique

Le comité technique donne des avis sur tout sujet soumis par le conseil d'administration. Il n'a pas de pouvoir décisionnel et agit à titre «conseil».

Aucun quorum n'est établi pour la tenue des réunions. Les représentants des partenaires sont informés de la tenue de chaque rencontre et ceux-ci peuvent y assister sans autre formalité.

Son personnel

L'équipe de l'AMFM est composée de quatre (4) personnes.

Mme Josée Bussièrès, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est responsable de la vérification opérationnelle des travaux, du suivi des normes techniques et du traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable de la géomatique.

Les tâches liées au secrétariat et à la comptabilité sont assurées, à temps partiel, par Mme Johanne Francoeur. Elle est également une employée de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Dans le cadre de la mise à jour de son PPMV, l'Agence a confié un mandat de rédaction de la Partie 1 - Connaissance du territoire à

Mme Nathalie Blais, ingénieure forestière. Le travail réalisé à temps partiel se poursuit en 2016-2017.

Son logo

Le logo est composé des silhouettes stylisées d'un feuillu et d'un résineux, dont différentes espèces sont présentes sur le territoire de la Mauricie. L'enchevêtrement des courbes symbolise à la fois la terre et une vue transversale des anneaux de croissance d'un tronc d'arbre.



Ses bureaux

L'Agence partage ses espaces avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) au 500 avenue Broadway à Shawinigan.. Le partage de ressources humaines et matérielles entre les deux organisations, favorise la réalisation d'économies dans les frais de fonctionnement des deux organismes à but non lucratif.



Le rapport d'activités 2015-2016

La contribution financière des partenaires



Le financement des activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles assument une partie des coûts de mise en valeur de leur boisé.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Pour 2015-2016, la contribution du MFFP est de 1 265 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

Contribution reçue selon l'année et le programme gouvernemental							
Programme	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
PAMVFP ¹	1 332 000 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$
PIS ²	450 018 \$	225 009 \$	246 890 \$	246 890 \$			
FAC ³	400 000 \$	200 000 \$					
IPREFQ ⁴			104 810 \$	104 810 \$			
PIS-IRAECQ-S ⁵					251 200 \$		
Total	2 182 018 \$	1 690 409 \$	1 617 100 \$	1 617 100 \$	1 516 600 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$

¹ Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) - Gvt provincial

² Programme d'investissements sylvicoles (PIS) - Gvt provincial

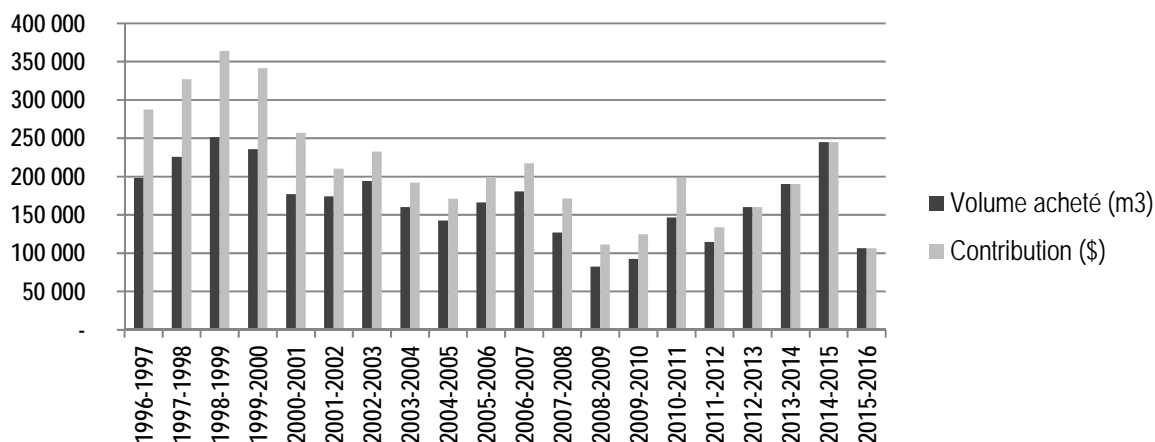
³ Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) - Gvt fédéral

⁴ Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec (IPREFQ) - Gvt fédéral

⁵ Programmes d'investissements sylvicoles et d'Initiative de Renforcement de l'Activité Économique des collectivités du Québec-Sylviculture - Gvt fédéral

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2015-2016, la contribution totale des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 302 613 \$ (302 613 m³ déclarés). Le taux de contribution à payer aux agences est de 1,00 \$/m³ depuis octobre 2011. Les déclarations de volumes se rapportent à des volumes achetés en 2011-2012 (270 m³), 2012-2013 (-970 m³), 2013-2014 (57 430 m³), 2014-2015 (139 663 m³) et 2015-2016 (106 220 m³).



Répartition de la contribution 2015-2016 de l'industrie, selon l'année d'achat des bois					
Année financière	Volume déclaré (m ³)	Taux applicable (\$/m ³)	Contribution (\$)	Perçue en 2015-2016 (\$)	Nombre d'entreprises
1996-1997	198 291	1,45 \$	287 522 \$		36
1997-1998	225 450	1,45 \$	326 903 \$		32
1998-1999	251 174	1,45 \$	364 202 \$		34
1999-2000	235 531	1,45 \$	341 520 \$		43
2000-2001	177 302	1,45 \$	257 088 \$		45
2001-2002 ¹	6 644	1,45 \$	9 634 \$		40
	167 241	1,20 \$	200 689 \$		
2002-2003	193 973	1,20 \$	232 768 \$		40
2003-2004	159 927	1,20 \$	191 912 \$		38
2004-2005	142 638	1,20 \$	171 166 \$		39
2005-2006	166 066	1,20 \$	199 279 \$		32
2006-2007 ²	176 257	1,20 \$	211 508 \$		35
	4 178	1,35 \$	5 640 \$		
2007-2008	127 071	1,35 \$	171 546 \$		35
2008-2009	82 423	1,35 \$	111 271 \$		31
2009-2010	92 350	1,35 \$	124 673 \$		33
2010-2011	146 729	1,35 \$	198 084 \$		29
2011-2012 ³	56 071	1,35 \$	75 696 \$		30
	58 384	1,00 \$	58 384 \$	270 \$	
2012-2013	159 913	1,00 \$	159 913 \$	-970 \$	25
2013-2014	190 036	1,00 \$	190 036 \$	57 430 \$	29
2014-2015	244 715	1,00 \$	244 715 \$	139 663 \$	31
2015-2016	106 220	1,00 \$	106 220 \$	106 220 \$	30
Total				302 613 \$	

¹ Le taux passe à 1,20 \$/m³ au 16 mai 2001.

² Le taux passe à 1,35 \$/m³ au 22 mars 2007.

³ Le taux passe à 1,00 \$/m³ au 26 octobre 2011.

Trente-huit (38) entreprises de transformation du bois versent une contribution à l'AMFM en 2015-2016. Ces usines sont localisées en Mauricie et dans les régions de Québec, Centre-du-Québec, Lanaudière, Chaudière-Appalaches et Estrie.

La décision # 14 du Rendez-vous de la forêt privée (mai 2011) prévoit que :

«une comptabilité distincte indiquant les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois soit mise en place au sein de chaque agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Que les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences fixent les attentes au regard des activités à financer avec ces contributions, et ce, dans le respect des modalités du programme et des orientations de l'agence qui les intégrera à sa planification».

En 2015-2016, les représentants de l'industrie au conseil d'administration endossent la programmation de travaux de l'Agence et aucune attente spécifique n'est signifiée quant à l'affectation des montants qui composent leur contribution.

Titulaires de permis d'usine de transformation du bois ayant acheté des bois en 2015-2016	
Entreprise	Localisation
Adélarde Goyette & Fils Ltée	Rivière-à-Pierre
Arbec, usine St-Roch	Saint-Roch-de-Mékinac
Barette-Chapais Ltée	Chapais
Belle-Ripe Inc.	Princeville
Bois Daaquam Inc.	Saint-Just-de-Bretenières
Bois de sciage Lafontaine Inc.	Sainte-Perpétue-de-l'Islet
Carrier & Bégin Inc.	Saint-Honoré-de-Shenley
Ced'art Tech Inc.	Sainte-Thècle
Charbons de bois feuille d'érable Inc.	Sainte-Christine-d'Auvergne
Clermond Hamel Ltée	Saint-Ephrem (Beauce)
Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	La Tuque, Shawinigan
Corporation internationale Masonite (IMM)	Lac-Mégantic
Gérard Crête et Fils Inc. (Kruger)	Saint-Roch-de-Mékinac
Groupe Crête division Riopel Inc.	Chertsey
Les Bois Poulin Inc.	Saint-Jacques de Leed, Saint-Ludger
Les Industries John Lewis Ltée	La Tuque
Le Spécialiste du Bardeau de cèdre Inc.	Saint-Proper (Champlain)
Kruger Wayagamack Inc.	Trois-Rivières
Matériaux Blanchet Inc.	Saint-Pamphile
Mobilier Rustique Inc.	Saint-Martin (Beauce)
Panneaux et Scierie Maski Inc.	Louiseville
Poteaux Sélect Inc.	Saint-Marc-des-Carières
Produits forestiers Arbec Inc.	Saint-Georges (Champlain)
Produits forestiers DG Ltée	Sainte-Aurélie, Saint-Côme-Linière
Produits forestiers Domtar Inc.	Windsor
Produits forestiers Résolu (PFM)	La Tuque
Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.	Sainte-Marie (Beauce)
Scierie Dion & Fils Inc.	Saint-Raymond (Portneuf)
Scierie Dumais	Saint-Jean-de-Matha
Scierie Leduc, Division de S.E.C. Stadacona WB	Saint-Émile
Scierie Opitciwan S.E.C.	Obedjiwan
Scierie Préverco Inc.	Daveluyville
Scierie PSE Inc.	Saint-Ubalde
Scierie Rivest Inc.	Saint-Jean-de-Matha
Silicium Bécancour Inc.	Bécancour
Transfobec Mauricie	La Tuque
Vexco Inc.	Plessisville
WestRock	La Tuque

Les propriétaires forestiers

L'Agence calcule annuellement la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière. Mises à part l'installation de ponceaux (voirie forestière) et les activités visées par la décision # 5 du Rendez-vous (1^{er} et 2^e entretien de plantation et 1^{re} éclaircie commerciale de plantation) qui sont financées à 100 %, l'Agence finance chaque activité à 80 % de la valeur calculée.

La contribution des propriétaires forestiers peut être établie à partir de la programmation finale 2015-2016. L'Agence paie un montant brut (unité x taux/unité) correspondant à 1 315 559 \$ pour des travaux dont la valeur réelle à 100 % est évaluée à 1 473 339 \$. Une contribution des propriétaires de 157 780 \$ représentant 10,7 % de la valeur réelle calculée. La contribution globale de l'Agence est de 89,3 %.

Les autres contributions financières



l'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 5 274 \$;
- Cotisation des membres : 650 \$ (13 membres réguliers paient la cotisation annuelle de 50 \$);
- Conférence régionale des élus de la Mauricie : Vérification opérationnelle des projets financés par le PDRF 2014-2015 (1 551 \$) et le PADF 2015-2016 (645 \$) pour un total de 2 196 \$;
- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet modernisation du SIGGA : 1 500 \$;
- Remboursement de l'aide financière pour des travaux détruits pendant la période d'engagement à protéger les investissements consentis par le PAMVFP (2 dossiers) : 9 575 \$.

Financement spécifique du MFFP (géré par l'Agence Mauricie):

- Pilote du Registre des producteurs forestiers / Corrections demandées par les BE : 2 019 \$;
- Mise à niveau du SIGGA - Paiement de factures pour l'ensemble des agences : 24 990 \$;
- Révision des processus d'affaires en forêt privée (projet « Guichet unique ») / Support technique des agences Mauricie et Montérégie : 6 076 \$.

La contribution des partenaires en services



Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration et du comité technique est reconnue comme une contribution non financière et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion.

La valeur du jeton de présence fixée à 300 \$ par personne par rencontre représente 9 000 \$ en 2015-2016.

Nombre de participations par groupe de partenaires en 2015-2016							
Comité	Nombre de rencontres	Monde municipal	Organismes reconnus de producteurs		Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Ministre (MFFP)	TOTAL
			OGC	SPB			
Conseil d'administration	5	6	5	4	5	10	30
Comité technique							
Total des participations		6	5	4	5	10	30
Évaluation financière de la contribution		1 800 \$	1 500 \$	1 200 \$	1 500 \$	3 000 \$	9 000 \$

Pendant l'année, l'Agence a pu bénéficier des salles de vidéoconférence du MFFP à ses bureaux de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières. La MRC des Chenaux a rendu une salle disponible pour les délibérations du comité d'arbitrage (vérification opérationnelle).

Les activités réalisées

Le conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le conseil d'administration tient cinq (5) rencontres régulières et deux assemblées spéciales par courrier électronique * :

- 2015 : 15 mai, 16 juin, 6 octobre, 11 novembre, 19 novembre* ;
- 2016 : 26 janvier, 14 mars*

Participations aux assemblées du conseil d'administration		
Représentant	Nombre de présences	Détails
Auclair, Sonya	1/5	
Belliveau, Marc-Antoine	2/4	
Bergeron, Patrice	3/3	Depuis le 6 octobre 2015
Deschênes, Guy	3/3	Depuis le 6 octobre 2015
Lambert, Jonathan	3/5	
Leblond, Ghislain	4/5	
Lepage, Elzéar	2/2	Jusqu'au 16 juin 2015
Nolet, Gilbert	3/3	Depuis le 6 octobre 2015
Ouellet, Henri	2/2	Jusqu'au 16 juin 2015
Paquin, Jean-Luc	2/2	Jusqu'au 16 juin 2015
Villemure, André	5/5	

Lors de ces réunions, les administrateurs ont traité de :

Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés;
- Le suivi de la situation financière et l'acceptation des comptes de dépenses;
- Les cotisations des membres, la nomination des représentants, la désignation des administrateurs et la nomination des officiers au conseil exécutif;
- La représentation de l'AETSQ au conseil d'administration de l'Agence;
- La situation des marchés, les montants perçus de la contribution de l'industrie, les écarts entre les déclarations à l'Agence et

les informations des partenaires régionaux;

- La révision de la Politique relative à l'accessibilité des documents de l'Agence;
- La signature d'une entente de service comptable pour la tenue de livres;
- Le calcul des jetons de présence pour la contribution non monétaire des partenaires;
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : le rapport d'activités et le rapport financier.

Livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

- La programmation des travaux;
- La révision des documents de livraison;
- Les travaux du comité technique;
- L'accréditation des agents livreurs, l'allocation budgétaire et les montants supplémentaires redistribués;
- La contribution globale de l'AMFM au financement des travaux;
- Les plantations sur sites pauvres;
- L'engagement du propriétaire à la protection et la réclamation des investissements pour des travaux détruits pendant la période d'engagement du propriétaire;
- La vérification opérationnelle, les résultats, un dossier d'arbitrage, la reprise de travaux non conformes et le bulletin de performance des agents livreurs;
- L'aide financière maximum par producteur;
- Les orientations du MFFP et le plan d'actions de l'Agence.

Décisions du Rendez-vous de la forêt privée (2011):

- Les critères de performance des agents livreurs;

- La mise à jour annuel du plan d'affaires quinquennal.

Transfert de connaissances, formation et information

- La publicité dans le cahier spécial du Nouvel-Liste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);
- Le kiosque de l'Agence à la journée forestière du SPB de la Mauricie;
- La mise à jour du site Web de l'Agence.

Autres dossiers régionaux

- Les commandites aux partenaires;
- Les Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour les territoires de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières;
- La visite de l'usine Les Boiseries Savco de St-Adelphe;
- Le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) géré par la Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice;
- Le soutien à la mission éducative et aux activités de l'AFVSM.

Bureau d'enregistrement de la Mauricie

- Le mandat du MFFP / Pilote du Registre provincial des producteurs forestiers.

Activités des partenaires provinciaux

- Les travaux de la Table Agences / MFFP;
- Le renouvellement du PAMVFP;
- Les données du 5^e inventaire écoforestier du Québec méridional;
- La Stratégie d'aménagement durable de forêts et les défis liés à la forêt privée;
- La grille provinciale de taux et les travaux du Bureau de mise en marché (BMMB).

Système informatique des agences (SIGGA)

- Le projet de modernisation du SIGGA;
- La demande de RESAM pour l'accès aux données du SIGGA.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

- L'embauche d'une ressource pour la mise à jour de la Partie 1 du PPMV.

Le comité technique

Le comité technique ne tient aucune rencontre en 2015-2016.



Les programmes d'aide financière à la mise en valeur



n 2015-2016, l'Agence gère le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

Le PAMVFP permet à un propriétaire de terrain forestier d'au moins quatre hectares à vocation forestière de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier, conditionnellement à l'obtention d'un certificat de producteur forestier.

En 2015-2016, un propriétaire peut bénéficier d'une aide financière atteignant 50 000 \$ par année. Pour chaque activité financée, l'Agence définit un taux pour l'aide technique et pour l'aide à l'exécution. Le propriétaire peut recevoir 3 types d'aide financière : globale-G (aide à la technique et aide à l'exécution), seulement de l'aide à la technique-T ou seulement de l'aide à l'exécution-E.

Les investissements par agent de livraison

Pour accéder aux programmes, un producteur forestier reconnu doit contacter un agent livreur accrédité afin d'obtenir du financement pour la réalisation d'activités sylvicoles sur sa propriété enregistrée.

L'attribution des budgets aux agents de livraison se fait en début d'année financière. Des budgets supplémentaires ont été offerts en cours d'année pour la réalisation d'activités ciblées permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation annuelle.

L'Agence n'a pas bénéficié de budgets supplémentaires en 2015-2016. Conséquemment, la décision # 19 prise lors du Rendez-vous de la forêt privée ne s'est pas appliquée.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)				
Investissements par agent de livraison en 2015-2016				
Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)			
	Aide à la technique	Aide à l'exécution	Aide globale	Aide totale
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.			30 602 \$	30 602 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice			1 970 \$	1 970 \$
Groupement forestier de Champlain Inc.	67 303 \$		511 288 \$	578 591 \$
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière Inc.		28 \$	137 984 \$	138 012 \$
Groupement forestier de Portneuf Inc.	461 \$		32 399 \$	32 860 \$
Luc Bournival ing.f.			7 029 \$	7 029 \$
Sylvafor Inc.			6 686 \$	6 686 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	2 553 \$	419 \$	513 073 \$	516 045 \$
Total	70 317 \$	446 \$	1 241 030 \$	1 311 793 \$

Afin d'assurer une transition avec la grille provinciale unique en 2016-2017, les travaux en ar-rérage complétés au 31 mars 2016 sont financés dans l'année financière 2015-2016. Un agent de livraison (Groupement forestier de Champlain) s'est prévalu de l'opportunité de financer des travaux pour un montant de 31 042 \$, montant qui sera soustrait de son allocation 2016-2017.

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Les investissements au PAMVFP totalisent 1 311 793 \$ en 2015-2016. Ces investissements impliquent 206 producteurs forestiers.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Investissements 2015-2016 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	97	5 088 \$	419 \$	66 140 \$	71 646 \$	5,5%
Reboisement (406 581 reboisés et transportés)	203	1 383 \$		186 735 \$	188 118 \$	14,3%
Entretien de plantation	574	59 201 \$	28 \$	485 366 \$	544 595 \$	41,5%
Traitements non commerciaux	67			75 473 \$	75 473 \$	5,8%
Traitements intermédiaires	38	461 \$		38 586 \$	39 047 \$	3,0%
Traitements commerciaux	290	3 178 \$		384 868 \$	388 046 \$	29,6%
Rencontre des producteurs						0,1%
Diagnostic état de santé érablière (1)		1 006 \$			1 006 \$	
Autres travaux (1 ponceau)			3 863 \$		3 863 \$	0,3%
Total des investissements *	1 270	70 317 \$	4 309 \$	1 237 168 \$	1 311 793 \$	

* La quantité en hectare exclut les rencontres des producteurs et les autres travaux

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 61 m³/ha pour un volume total 17 842 m³ récoltés sur 290 hectares.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Volume récolté selon le traitement 2015-2016

Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté	
		Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)
Peuplements résineux			
Coupe progressive d'ensemencement Résineux	22	1 537	70
Éclaircie commerciale Résineux	17	1 061	62
Jardinage Résineux	1	90	80
Coupe finale avec cloisonnement d'exploitation	3	256	80
1 ^{re} Éclaircie peuplement naturel avec précom.	11	423	37
1 ^{re} Éclaircie plantation DHP 9-13 cm	39	1 909	49
1 ^{re} Éclaircie plantation DHP 13,1-20 cm	111	7 484	68
Éclaircie plantation DHP 14-20 cm	12	998	80
Sous-total Résineux	217	13 758	63
Peuplements feuillus			
Détourage de tiges élites Feuillu Tolérant	27	1 529	57
Jardinage adapté de Feuillu Tolérant	28	1 405	51
Coupe progressive d'abri avec scarifiage léger	4	324	90
Coupe progressive d'abri sans scarifiage	15	826	54
Sous-total Feuillus	74	4 084	55
Total	290	17 842	61

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Répartition des investissements par catégorie d'aide

Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain (ha)	28 989 \$	31	42 657 \$	67
Reboisement (plants reboisés)	101 699 \$	204	86 419 \$	203
Entretien de plantation (ha)	229 864 \$	188	314 731 \$	386
Traitements non commerciaux (ha)	56 690 \$	53	18 783 \$	14
Traitements intermédiaires (ha)	7 043 \$	7	32 004 \$	31
Traitements commerciaux (ha)	133 176 \$	113	254 870 \$	177
Diagnostic état de santé érablière	1 006 \$	1		
Autres travaux (1 ponceau)	3 863 \$	1		
Total des investissements	562 330 \$		749 463 \$	
% de l'enveloppe du programme	43%		57%	

Les investissements par producteur forestier

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2015-2016, 1 327 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier reconnu: 1 318 petits et 9 grands propriétaires ont 350 000 hectares enregistrés (5 224 lots dont 2 656 sous convention avec un OGC. Tous ces producteurs peuvent recevoir une aide financière pour réaliser des travaux sylvicoles sur leurs propriétés enregistrées.

Certificats de producteurs forestiers sur le territoire de la Mauricie	
au 1 ^{er} avril	Producteurs forestiers reconnus
2012	1552
2013	1462
2014	1472
2015	1386
2016	1327

En 2015-2016, sur tout le territoire couvert par l'Agence, 206 propriétaires ont accès au programme. Au cours d'une même année, un propriétaire peut détenir des lots boisés sur plus d'un territoire municipalisé et recourir aux services de plus d'un agent de livraison.

Répartition de l'aide financière en 2015-2016 (PAMVFP)					
Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements par producteur
Petits producteurs forestiers	202	98%	1 158 827 \$	88%	5 737 \$
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	4	2%	152 966 \$	12%	38 242 \$
Total	206		1 311 793 \$		6 368 \$

L'aide financière moyenne par producteur est de 6 368 \$. Le maximum d'aide que peut recevoir annuellement un producteur est de 50 000 \$.

Les petits propriétaires bénéficient d'une aide financière moyenne de 5 737 \$ alors que pour les grands producteurs forestiers détenant plus de 800 hectares d'un seul tenant, l'aide financière moyenne est de 38 242 \$.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)		
	Aide individuelle	Aide regroupée
Nombre de producteurs desservis	102	106
Investissements par producteur	5 513 \$	7 070 \$

Tous programmes Agence

Aide financière par producteur forestier 1996-2016		
Année financière	Producteurs desservis	Investissements par producteur
1996-1997	397	2 879 \$
1997-1998	404	2 781 \$
1998-1999	420	3 760 \$
1999-2000	456	4 309 \$
2000-2001	466	3 787 \$
2001-2002	388	4 202 \$
2002-2003	408	3 821 \$
2003-2004	417	3 789 \$
2004-2005	410	3 360 \$
2005-2006	472	3 012 \$
2006-2007	424	3 824 \$
2007-2008	375	3 482 \$
2008-2009	418	3 245 \$
2009-2010	406	5 649 \$
2010-2011	318	5 194 \$
2011-2012	562	3 093 \$
2012-2013	219	7 540 \$
2013-2014	210	7 205 \$
2014-2015	186	7 582 \$
2015-2016	206	6 368 \$

Les investissements 2015-2016 par territoire

PAMVFP - Investissements par territoire et clientèle desservie en 2015-2016					
Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis	Portion des producteurs desservis	Dollars investis	Investissements moyens par producteur
Agglomération de La Tuque	80	15	19%	119 342 \$	7 956 \$
MRC des Chenaux	335	38	11%	166 377 \$	4 378 \$
MRC Maskinongé	464	73	16%	238 722 \$	3 270 \$
MRC Mékinac	322	62	19%	663 465 \$	10 701 \$
Ville de Shawinigan	85	10	12%	50 033 \$	5 003 \$
Ville de Trois-Rivières	108	13	12%	73 855 \$	5 681 \$
Total *	1 394	211		1 311 793 \$	

* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)				
Répartition de l'aide financière par catégorie				
Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur	
0 \$ et moins *	6	-28 776 \$	-4 796 \$	
1 à 1 000 \$	12	8 623 \$	719 \$	
1 000 à 4 999 \$	109	283 827 \$	2 604 \$	
5 000 à 9 999 \$	40	269 341 \$	6 734 \$	
10 000 à 19 999 \$	28	369 335 \$	13 191 \$	
20 000 à 29 999 \$	4	98 493 \$	24 623 \$	
30 000 à 39 999 \$	2	68 998 \$	34 499 \$	
40 000 à 50 000 \$	5	241 952 \$	48 390 \$	
Total	206	1 311 793 \$	6 368 \$	

* 6 Projets non-conformes dont 3 facturés au cours d'années antérieures

PAMVFP - Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2015-2016						
Catégorie de travaux	Territoire		MRC			Superficies traitées (ha)
	Agglomération La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Villes Shawinigan	
Préparation de terrain	12	9	28	35	12	97
Reboisement	8	31	47	85	7	203
Entretien de plantation	83	58	60	357	7	574
Traitements non commerciaux		-6	4	63	7	68
Traitements intermédiaires			9	29		38
Traitements commerciaux	1	53	78	115	18	290
Total (ha)	104	144	226	685	40	1 270

PAMVFP - Investissements par catégories de travaux par territoire en 2015-2016						
Catégorie de travaux	Territoire		MRC			Dollars Investis
	Agglomération La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Villes Shawinigan	
Préparation de terrain	16 881 \$	5 681 \$	19 748 \$	18 547 \$	7 483 \$	79 129 \$
Reboisement	7 766 \$	25 713 \$	44 785 \$	77 197 \$	25 174 \$	180 635 \$
Entretien de plantation	93 827 \$	70 846 \$	69 693 \$	291 325 \$	8 276 \$	544 595 \$
Traitements non commerciaux		(7 882) \$	4 346 \$	70 860 \$	8 148 \$	75 473 \$
Traitements intermédiaires			9 340 \$	29 707 \$		39 047 \$
Traitements commerciaux	868 \$	72 019 \$	89 804 \$	171 967 \$	26 125 \$	388 046 \$
Autres travaux				3 863 \$		3 863 \$
Rencontre des producteurs			1 006 \$			1 006 \$
Total	119 342 \$	166 377 \$	238 722 \$	663 465 \$	50 033 \$	1 311 793 \$

La vérification opérationnelle des travaux



La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les normes techniques et administratives fixées par l'Agence et décrites dans les documents de livraison des programmes. Cette vérification porte sur la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution, sur les données saisies ou intégrées au Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) ainsi que sur la vérification sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux planifiés et exécutés. Exceptionnellement en 2015-2016, le plan de sondage a été prolongé jusqu'au 31 mars 2016, afin de couvrir tous les travaux avant le passage vers une grille et des balises provinciales en 2016-2017.

La vérification opérationnelle des travaux prescrits

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 pour le programme (PAMVFP), 455 traitements font partie du plan de sondage des travaux prescrits. L'Agence procède à la vérification de 9 projets avant traitement.

La vérification opérationnelle des travaux exécutés

Tous les travaux exécutés et intégrés dans le SIGGA pendant la période du plan de sondage sont susceptibles d'être vérifiés. Pour l'année financière 2015-2016, 425 rapports d'exécution sont présentés et composent le plan de sondage. La vérification se fait sur 81 (19 %) projets exécutés.

Bilan de la vérification opérationnelle 2015-2016 (compilation des résultats par formulaire et par section)

Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM ¹
Prescription	9	100%	100%	100%			100%
Rapport d'exécution	81	98%	99%	93%	93%	93%	94%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

Les résultats de la vérification opérationnelle

La conformité des travaux prescrits

En prescriptions, tous les projets (9) vérifiés sont conformes, conformité AMFM de 100 %.

Bilan de la vérification opérationnelle 2015-2016 (janvier 2015 à mars 2016) par catégories de travaux prescrits

Catégories de travaux prescrits ¹	Prescriptions présentées	Prescriptions vérifiées	Pourcentage de prescriptions vérifiées	Note de VO AMFM ²
Préparation de terrain	64			
Mise en terre des plants	79			
Entretien de plantation	128	9	7%	100%
Traitements non commerciaux	21			
Traitements intermédiaires	11			
Traitements commerciaux	151			
Autres travaux (ponceaux)	1			
Total	455	9	2%	100%

¹ Sans les rencontres de producteurs.

² Moyennes des notes cumulatives obtenues pour les rapports de VO (compilation des 3 sections du formulaire).

La conformité des travaux exécutés

En rapport d'exécution, les 81 projets vérifiés ont une conformité MFFP de 93 %. Pour que l'exécution d'un traitement soit déclarée conforme, il faut que la qualité des travaux exécutés sur le terrain respecte des pourcentages de qualité de 85 % dans le cas du reboisement et de l'élagage, et de 90 % dans les cas des autres travaux. La conformité MFFP ne s'applique qu'aux travaux exécutés. La note de VO AMFM pour l'ensemble des rapports d'exécution vérifiés est de 94 %.

Bilan de la vérification opérationnelle 2015-2016 (janvier 2015 à mars 2016) par catégories de travaux exécutés						
Programme	Catégories de travaux exécutés	Rapports présentés	Rapports vérifiés	Pourcentage de rapports vérifiés	Note de VO AMFM ¹	Conformité MFFP ²
PAMVFP	Préparation de terrain	37	6	16%	95%	100%
	Mise en terre des plants	67	11	16%	100%	100%
	Entretien de plantation	127	31	24%	98%	100%
	Élagage	16	3	19%	66%	33%
	Traitements non commerciaux	20	5	25%	66%	60%
	Traitements intermédiaires	8	3	38%	75%	67%
	Traitements commerciaux	149	22	15%	98%	95%
	Autres travaux (ponceaux)	1		0%		
	Total	425	81	19%	94%	93%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

² Pourcentage des rapports vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.

Dans son rapport, le vérificateur constate que 6 projets ont subi une coupure de 100 % de l'aide demandée: une éclaircie précommerciale sur site trop humide (dossier d'arbitrage), des éclaircies précommerciale, intermédiaire et commerciale ainsi que 2 projets d'élagage n'obtiennent pas le nombre minimal de tiges traitées. 3 de ces projets ont été facturés au cours d'années antérieures. Le montant des coupures monétaires est de 46 091 \$.

Comité d'arbitrage

Un projet d'éclaircie précommerciale résineux a été soumis à la décision d'un comité d'arbitrage composé de MM Claude Bergeron, Benoit Couture et Guy Larochelle. Le comité a conclu, les travaux réalisés en 2013 n'étaient pas admissibles à une financière. Le comité a émis des recommandations concernant la réalisation de travaux sur des sites où le drainage est mauvais.

Destruction des investissements

L'Agence a récupéré les investissements auprès de deux producteurs (2 projets) :

- ↳ Destruction de 2,7 hectares de coupe commerciale financée en 2015 (2 411 \$), remboursement volontaire.
- ↳ Destruction d'une plantation de 3,8 hectares en 2014 (7 164 \$), jugement de la cour des petites créances.

Performance des agents livreurs

La performance est évaluée sur la base de critères fixés par le MFFP et l'Agence. Les résultats globaux des critères de performance sont présentés en annexe. Ces résultats sont utilisés pour l'attribution des budgets de l'année subséquente.

Vérification des travaux du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

L'AMFM poursuit un mandat qui consiste à vérifier les travaux sylvicoles réalisés en forêts privées dans le cadre du PDRF remplacé par le PADF en 2015-2016. Le programme est géré par la Corporation de développement durable du Haut Saint-Maurice.

La vérification porte sur 100 % des travaux et les règles d'admissibilité sont les mêmes que pour les programmes gérés par l'Agence. Les travaux ont été exécutés chez 9 producteurs forestiers.

Programme d'aménagement durable des forêts		
PADF 2015-2016 / Projets vérifiés par l'AMFM		
Catégories de travaux	Nombre d'unités vérifiées	Unité
Entretien de plantation	8	ha
Traitements non commerciaux	17	ha
Traitements commerciaux	8	ha
Total	33	ha

La reconnaissance du producteur forestier



Depuis 2000, l'Agence est mandataire du MFFP du bureau d'enregistrement (BE) de producteurs forestiers pour la Mauricie. Le financement des opérations du BE de la Mauricie est partiellement assuré par des droits prescrits par le Ministre et qui sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies. Les frais d'enregistrement passent à 10,90 \$ et 21,60 \$ en janvier 2016.

Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2015-2016			
Revenus		Dépenses	
Droits prescrits	5 694 \$	Salaires et bénéfices marginaux	7 307 \$
MFFP Pilote du Registre	2 019 \$	Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	981 \$
		Loyer *	2 465 \$
		Pilote du Registre (salaires)	2 019 \$
Total	7 713 \$		12 772 \$

* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

Le coût des opérations du BE est attribuable aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie des frais fixes de l'Agence.

Le BE poursuit le mandat confié par le MFFP depuis 2012-2013 pour faire les corrections au Registre des producteurs forestiers.

Statistiques sur les demandes traitées par le BE en 2015-2016	
Demandes avec droit	Demandes traitées
Mise à jour, ajout au dossier	36
Ouverture de dossier	89
Renouvellement du Certificat	134
Renouvellement du Certificat et du PAF	9
Renouvellement du PAF	1
Dossiers traités	269
Producteurs impliqués	258
Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	343
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	2
Information, renvoi du dossier au producteur	1
Dossiers traités	346

Les autres activités



Out au long de l'année, le personnel de l'AMFM participe à différentes activités en région et à l'échelle provinciale.

La représentation régionale

- Ville Shawinigan
 - ↳ Plan de développement de la zone agricole (PDZA), J. Bussièrès, 8 avril 2015;
 - ↳ Dossiers forêts privées, J. Bussièrès, 12 janvier 2016;
- Ville Trois-Rivières / Plan de développement de la zone agricole (PDZA), J. Bussièrès, 14 avril et 26 mai 2015;
- Section régionale OIFQ / Comité organisateur du congrès 2015, J. Bussièrès.

Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MFFP – Grille provinciale de taux, Appels conférences, J. Bussièrès (11 juin et 29 janvier 2015);
- Table Agences / MFFP, J. Bussièrès (16 avril et 9 décembre 2015);
- Objectifs, indicateurs et cibles du PAMVFP 2015–2019 / Comité de travail MFFP, J. Bussièrès (Québec, 21 mai 2015);
- Comité Projet « Guichet unique » / MFFP, J. Bussièrès (Québec, 1 déc. 2015, 14 janv. et 2 février 2015);
- Comité SIGGA – Agences / Modernisation du SIGGA, J. Bussièrès (Québec /15 avril 2015 et 8 mars 2016) et coordination du comité (toute l'année);
- Présidents des agences / MFFP, E. Lepage, vidéoconférence, La Tuque, 29 janvier 2015;
- Agences / MFFP – Service de l'inventaire forestier, 5^e inventaire, J. Bussièrès, vidéoconférence, Trois-Rivières, 29 avril 2015);
- Agences / FPFQ – Logiciel Forposs, M. Blais et J. Bussièrès, vidéoconférence, Shawinigan, 8 juin 2015).

Les activités de formation et les colloques

- AFVSM / Colloque « Pour mieux performer ! », J. Bussièrès (Shawinigan, 5 mai 2015);
- Congrès AFVSM / « Une mise au point sur notre milieu forestier », J. Bussièrès (Shawinigan, 19 novembre 2015);
- AFVSM / Diners conférences:
 - ↳ « La valeur du paysage, un nouvel intrant pour la planification de l'aménagement forestier » par Nancy Gélinas, J. Bussièrès, (Shawinigan 17 février 2016);
 - ↳ « Portrait global de la sylviculture intensive en plantation » par Charles Ward, J. Bussièrès et M. Blais (Shawinigan, 9 mars 2016);

Le plan d'actions annuel de l'Agence



Dans le cadre des travaux menant au renouvellement du programme 2015-2019, l'Agence adopte un plan d'actions permettant d'améliorer l'efficacité et de maximiser les retombées du PAMVFP dans la région. Le plan d'action de l'Agence comporte les actions suivantes :

- ↳ Augmenter les superficies de travaux commerciaux financés ;
- ↳ Augmenter la part de travaux commerciaux mécanisés;
- ↳ Restreindre les investissements dans les traitements d'élagage résineux;
- ↳ Restreindre les investissements et les superficies de préparation de terrain.

La perception de la contribution de l'industrie demeurant problématique, l'Agence met en place deux actions qui vise à accroître les montants perçus: Pour 2014-2015, les volumes mis en marché par le SPBM avoisinent les 300 000 m³, alors que seulement 106 000 m³ sont perçus au rapport annuel 2014-2015. Deux actions sont mises en place:

- ↳ Inscrire la destination des bois sur la prescription de travaux commerciaux de manière à sensibiliser les propriétaires à la mobilisation des bois et au financement du programme;
- ↳ Percevoir les contributions de 1 \$/m³ pour les volumes qui proviennent de traitements commerciaux financés et qui sont conservés par les producteurs.

Le bilan du plan d'actions est présenté en annexe.

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Suivi du plan d'action du PPMV 2001

En 2015-2016, l'Agence poursuit les activités de mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les rapports de suivi des plantations (2 et 5 ans) sont transmis par les conseillers forestiers permettant ainsi le suivi des investissements.

Mise à jour du PPMV

Les travaux de rédaction ont débuté en 2015 avec la mise à jour de la Partie 1: Connaissance du territoire.

Mise à jour du PPMV			
Document	Section	Avancement	
Introduction	Cadre légal		
	Objectif du PPMV		
	Bilan du dernier PPMV		<i>en cours</i>
	Nouveaux éléments de contexte		
Partie I Connaissance du territoire	Description du territoire		<i>en cours</i>
	Profil socio-économique		
(mise à jour)	Sondage provincial propriétaires		<i>complété</i>
	Description de la forêt		<i>en cours</i>
Partie II Démarche enjeux et solutions	Enjeux économiques		
	Enjeux sociaux		
	Enjeux environnementaux		
Partie III Stratégie de protection et de mise en valeur	Solutions aux enjeux		
	Scénarios sylvicoles		
	Objectifs, indicateurs, cibles aux enjeux/solutions		
	Résultats du calcul de possibilité forestière		<i>complété</i>
Partie IV Suivi et évaluation	Plan d'actions		
	Suivi des indicateurs et des cibles		
	Description des méthodes de suivi		

Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

Programmation quinquennale

Le PPMV 2001 suggère une programmation de travaux sylvicoles qui vise à optimiser les ressources financières et humaines pour réaliser les traitements qui favorisent de meilleurs rendements des forêts privées. Les orientations du MFFP (Plan d'action 2007-2010, crise forestière, mise en œuvre des décisions du Rendez-vous de la forêt privée de mai 2011, la mobilisation des bois de forêt privée,...) font en sorte que l'Agence ajuste annuellement sa programmation de travaux aux exigences du Ministre.

Les travaux financés pour la période 2002-2016 versus la programmation quinquennale du plan d'action du PPMV																
Catégorie de travaux	Travaux réalisés ¹			Quantités réalisées ²					Objectifs visés dans le PPMV					Écart sur 14 ans		
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2015	Annuellement 2002-2016
Remise en production																
Préparation de terrain (ha)	167	157	107	79	111	125	166	141	90	129	202	172	128	97	269	3 501
Plantation et regami (1 000 plants)	821	823	511	495	527	581	441	420	417	390	340	628	446	407	1 172	15 234
Entretien de plantation (ha)	690	660	522	487	682	575	352	498	623	542	465	292	554	574	687	8 930
Élagage plantations résineuses (ha)	15	13	16	24	27	3	0	308	122	99	46	65	55	0	N.P. ⁵	793
Éducation des peuplements																
Traitements non-commerciaux (ha)	223	245	214	222	141	135	175	772	331	309	189	142	133	67	223	2 903
Traitements intermédiaires (ha)	10	18	25	14	73	30	8	49	22	60	53	21	31	38	N.P. ⁵	452
Traitements commerciaux (ha)	334	332	309	354	355	316	319	210	178	330	355	375	230	290	740	9 615
Autres travaux																
Drainage (km)	10	6	1	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N.P. ⁵	24
Voirie (km)	10	15	12	13	16	9	0	0	0	0	2	0	0	0	N.P. ⁵	77
Installation de ponceaux	10	8	22	7	7	9	0	0	0	3	8	6	2	1	N.P. ⁵	83

¹ Sans les superficies traitées par les grands producteurs transformateurs.

² Sans les travaux financés par le PMV/RMF-Volet 2, PRDF, PADF.

³ Incluant les travaux financés par le Programme d'éclaircies commerciales de plantations résineuses (PECPR).

⁴ Incluant les travaux financés par les Programmes de travaux commerciaux (PTC) / d'investissements sylvicoles (PIS) / PIS-FAC / PIS-IPREFQ / PIS-IRAECQ-S

⁵ Travaux non prévus (N.P.) dans la programmation quinquennale considérant qu'ils n'augmentent pas directement le rendement des forêts.

⁶ Années supplémentaires avec cible correspondant à la dernière année (an 5) du plan d'action du PPMV.

Les perspectives pour 2016-2017



Il y a des changements importants pour les agences et la livraison du programme en 2016-2017. La mise en place du nouveau programme occasionne des délais pour démarrer les opérations. C'est une année de transition qui s'amorce. Le MFFP reprend en main le Programme de mise en valeur des forêts privées en établissant les taux et les balises techniques pour l'ensemble des agences. Le programme redevient « provincial » dans sa livraison. Alors que les 19 dernières années ont permis de développer le programme selon les réalités régionales du terrain, cette recentralisation implique des modifications importantes en quelques mois. Pour les agents livreurs, concrètement plusieurs traitements ne sont plus financés par le programme, certains scénarios sylvicoles devront se poursuivre via d'autres sources de financement que le PAMVFP.

La nouvelle planification stratégique du MFFP, ainsi que les recommandations du rapport Belley définissent la commande de l'État aux agences. Il souhaite, entre autres :

- Augmenter le niveau de récolte en forêt privée afin « d'accroître la prospérité de l'industrie forestière et des régions qui en dépendent ».
- Augmenter l'efficacité et l'efficacités, ce qui a débuté par une grille provinciale de taux et une réduction significative de la liste des activités financées. Une révision des systèmes d'information est actuellement en cours via un projet de « guichet unique »;
- Améliorer le transfert de connaissances et l'implication des propriétaires en encourageant la récolte de bois;
- Accroître les bénéfices environnementaux par de saines pratiques d'aménagement forestier durable.

Pour répondre aux orientations du MFFP, pour l'Agence, la prochaine année sera occupée à :

- ↳ Répondre aux exigences de la nouvelle entente de gestion du PAMVFP;
- ↳ S'adapter aux nouvelles balises du PAMVFP et préparer avec les autres agences et le MFFP une livraison provinciale complète du programme pour 2017-2018;
- ↳ Compléter la mise à jour du PPMV de la Mauricie et faire valoir les avantages et bénéfices pour la région d'investir dans l'aménagement des forêts privées;
- ↳ Poursuivre et compléter avec les autres agences le projet de modernisation du SIGGA ;
- ↳ Poursuivre avec le MFFP, les travaux d'analyse des systèmes d'information en forêt privée - Projet « Guichet unique »;
- ↳ Poursuivre le travail selon les exigences du MFFP et maintenir des objectifs d'efficacité et d'efficacités dans toutes ses opérations quotidiennes.

Pour l'Agence, ce ne sera certainement pas une année sous le signe de la routine !

Josée Bussièrès, ing.f., M.Sc.,
Directrice générale

LES ANNEXES

Liste des acronymes

AETSQ	Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
CPF	Calcul de possibilité forestière
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CRÉ	Conférence régionale des élus
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
IPC	Indice des prix à la consommation
KM	Kilomètre
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M ³	Mètre cube solide
MRN/MFFP	Ministère des Ressources naturelles / Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAF	Plan d'aménagement forestier
PCX	Ponceaux
PDRF	Programme de développement régional et forestier
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
RESAM	Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec
RPF	Registre des producteurs forestiers
RRTF	Règlement sur le remboursement des taxes foncières
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SGIA	Système de gestion informatique des agences
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
VO	Vérification opérationnelle

Liste des agents de livraison des programmes en 2015-2016

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

5 300, rue des Tournelles, Québec (Québec) G2J 1E4

Téléphone : 418-872-1773 Télécopie : 418-872-6773 Courriel : cfrq@cfrq.ca

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-AURICE

1 780A, Trudel Est, Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0

Téléphone : 819-535-6262 Télécopie : 819-535-6263 Courriel : lboucher@cfbsm.ca

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN

1 003, Route des Défricheurs,

Saint-Georges (Québec) G9T 5K4

Téléphone : 819-538-1447 Télécopie : 819-538-2196 Courriel : gfchamplain@infoteck.qc.ca

GROUPEMENT FORESTIER DE MASKINONGÉ-LANAUDIÈRE

3 980, Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone : 819-268-2220 Télécopie : 819-268-4145 Courriel : g.f.maskinonge@sogetel.net

GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF

175, rue St-Alexis, Saint-Raymond (Québec) G3L 1R9

Téléphone : 418-337-6700 Télécopie : 418-337-7090 Courriel : gfp@gfportneuf.com

LUC BOURNIVAL, INC. F.

12 275, boul. Bécancour, Bécancour (Québec) G9H 2K4

Téléphone : (819) 222-5121 Courriel : lbournival@infoteck.qc.ca

SYLVAFOR

271, Rang Beaumont, La Tuque (Québec) G9H 2K4

Téléphone : 819- 523-3340 Télécopie : 819-523-3343 Courriel : srivard@sylvafor.com

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

2 410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Téléphone : 819-370-8368 Télécopie : 819-370-1273 Courriel : spb@spbois.qc.ca

Suivi des décisions du Rendez-vous de la forêt privée 2011

# décision	Titre de la décision	Suivi de la mise en oeuvre au 1 ^{er} avril 2016
D # 1	Mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance	La Table Agences/MFFP s'est réunie à 2 reprises en 2015-2016.
D # 2	Plan d'aménagement forestier à la charge du producteur forestier	L'Agence ne finance plus l'élaboration des PAF depuis le 1 ^{er} avril 2012. Le nombre de producteurs forestiers reconnus est passé de 1 552 au 1 ^{er} avril 2012 à 1 327 au 1 ^{er} avril 2016 (-225).
D # 3	Développement d'une méthode de calcul de la valeur des travaux sylvicoles	Grille provinciale à 100 % préparée par le BMMB et applicable pour 2016-2017 avec les références techniques .
D # 4	Évaluation distincte entre la valeur de l'aide technique et la valeur de l'aide à l'exécution des travaux	Tous les taux sont scindés selon le financement de l'exécution, de la technique ou les deux.
D # 5	Financement à 80 % des travaux sylvicoles. Travaux ciblés financés à 100 %: le 1 ^{er} et le 2 ^e entretien de plantation, la 1 ^{re} éclaircie commerciale de plantation et la 1 ^{re} éclaircie commerciale d'un peuplement naturel avec éclaircie précommerciale.	Sauf pour activités d'entretien et d'éclaircie commerciale de plantation qui sont financées à 100 %, depuis le 1 ^{er} avril 2012, la contribution de l'Agence est de 80 % de la valeur réelle pour toutes les activités.
D # 6	Effet de la valeur des taux des travaux sylvicoles sur les travailleurs	Le comité technique et les agents livreurs n'ont pas fait état de problématique.
D # 7	Révision du processus de reconnaissance des producteurs forestiers	Aucune nouvelle.
D # 8	Adoption d'une politique de sécurisation des investissements	L'AMFM a adopté une politique en vigueur depuis le 1 ^{er} avril 2014.
D # 9	Priorisation des investissements déjà consentis avant la réalisation de nouveaux travaux	Couvert par la politique d'optimisation et de sécurisation des investissements adoptée par l'AMFM en 2007.
D # 10	Investissements dans les municipalités favorables à la récolte de bois et à la sylviculture	Toutes les municipalités ont une réglementation. Aucune problématique dénoncée.
D # 11	Réglementation concernant l'abattage d'arbres à l'échelle de la MRC	En Mauricie les règlements s'appliquent à l'échelle des territoires.
D # 12	Renouvellement du PAMVFP	Renouvellement du programme pour 2016-2019 avec entente de gestion signée entre le MFFP et les agences.
D # 13	Mise en place d'un comité de vigie	Concerne les fonctionnaires des différents ministères.
D # 14	Mise en oeuvre d'une comptabilité distincte pour les contributions industrielles. Les administrateurs industriels fixent les attentes en regard des activités à financer avec la contribution.	La valeur de la contribution de l'industrie apparaît distinctement au rapport annuel. Aucune attente n'est spécifiée par les administrateurs représentant l'industrie.
D # 15	Modification du règlement sur le taux par mètre cube de boisé.	Le taux de contribution est passé à 1 \$/m ³ en octobre 2011.
D # 16	Modification du RRTF	
D # 17	Scinder les coûts techniques et exécution dans le cadre du PRTF	Le RRTF est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2014.
D # 18	Modification de la modalité de contribution de l'aide financière de l'État pour favoriser la complémentarité des programmes	Le SIGGA a été modifié pour permettre l'arrimage entre les 2 programmes.
D # 19	Reconnaissance du modèle d'affaires des group. forestiers	Le bulletin de performance prend en compte les indicateurs de performance définis par le MFFP.
D # 20	Cohérence entre PRDIRT et PPMV	Sans la CRÉ et la CRRNT, le PRDIRT n'est plus supporté en région.
D # 21	Révision des PPMV	2015 Début mise à jour Partie 1: Connaissance du territoire.
D # 22	Élaboration d'un plan d'affaires quinquennal (PAQ)	Prise en compte du questionnaire pour ajustement livraison régionale du PAMVFP.
D # 23	Financement pour PPMV et PAQ	Budget de 50 000 \$ réservé en 2009 pour réviser le PPMV.
D # 24	Données d'inventaire écoforestier disponibles gratuitement	Les données sont reçues pour le territoire de la Mauricie à l'automne 2013.
D # 25	Outil de calcul des possibilités forestières	Le calcul de la possibilité forestière est réalisé avec Forposs.
D # 26	Révision des normes en lien avec la charge de travail des ouvriers sylvicoles	Non applicable avec les nouvelles balises provinciales.
D # 27	Admissibilité d'activités liées à la certification au PAMVFP	Aucun processus de certification des peites forêts privées.
D # 28	Adapter les outils d'analyse économique à la forêt privée	Comité de travail à Québec.
D # 29	Réviser le contenu de la SADF	SADF rendue publique en décembre 2015
D # 30	Suite à donner aux décisions antérieures	... discuté au Forum des partenaires.

Résultats globaux des critères de performance

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs			
#	Critères de performance Détails	% conformité	
		2015	2014
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	100%	98%
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	95%	98%
2	Conformité des superficies facturées	93%	97%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	93%	100%
3	Conformité des suivis de plantation	67%	100%
4	Respect de la programmation de l'Agence	50%	71%
5	Programme de prévention en santé-sécurité au travail	75%	57%
6	Qualité des documents et collaboration générale	74%	98%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée	69%	86%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement	92%	67%

Bilan du plan d'actions annuel de l'Agence

Plan d'actions 2015-2016 de l'Agence						
Actions	Indicateurs	unité	Cibles	Résultats		par rapport à la cible
				2014-2015	2015-2016	
Augmenter les superficies de travaux commerciaux	Ha de coupes	ha	300 ha	230	290	97%
Augmenter les superficies de travaux commerciaux mécanisés	Ha de coupes mécanisées	ha	60 ha	44 (19 %)	40 (14 %)	67%
Augmenter les montants de contribution de l'industrie perçus par l'Agence	Contribution perçue par rapport aux volumes de 300 000 m ³ mis en marché par les SPB en 2014-2015	m ³	Écart de 20 %	105 052 \$ (35 %)	244 715 \$ (82 %)	100%
Restreindre les investissements dans les traitements d'élagage. Maintenir pour les feuillus et le pin blanc	Ha élagués	ha	27 ha	55	6	100%
Restreindre les investissements dans les traitements de préparation de terrain	Ha traités	ha	100 ha	128	97	100%
	\$ investis	\$	85 000 \$	106 612 \$	71 646 \$	100%
Percevoir les contributions de 1 \$/m ³ pour les volumes non commercialisés provenant de traitements commerciaux financés	Montants compilés aux rapports d'exécution des travaux commerciaux	\$	Percevoir 100 % des contributions des volumes générés des coupes commerciales financées	n/a	voir note 1	
Prescription de travaux commerciaux : Sensibiliser les propriétaires à la mobilisation des bois	m ³ de bois commercialisés	m ³	Commercialiser plus de 80 % des bois générés par les coupes commerciales financées	n/a	voir note 2	

Note 1: 7 producteurs ont versé une contribution de 1 \$/m³ pour conserver 386 m³

Note 2: 386 m³ conservés par les producteurs pour 2 % des volumes 17 842 m³ générés des coupes financées

Liste détaillée des travaux financés en 2015-2016

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANÇÉS EN 2015-2016

Programme	Groupe	Code	Description	Taux	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP										
Préparation de terrain										
05	0504		Déchiquetage	758	1	2	ha	813	476	1 289
05	0507		Récupération, débroussaillage et déblaiement	1 398	2	12	ha	12 449	3 908	16 357
05	0516		Déblaiement mécanique	733	23	68	ha	22 519	19 006	41 516
05	0517		Débroussaillage / Déblaiement manuel	984	3	8	ha	5 611	2 232	7 842
05	0520		Labourage / Hersage agricole	533	1	2	ha	506	560	1 066
05	0522		Débroussaillage en sous-étage	629	4	6	ha	2 164	1 400	3 576
Total								44 061	27 582	71 646
Mise en terre et transport des plants										
06	0625		Récipients 300 cc et plus Feuillus	483	3	3	pr	1 068	406	1 473
06	0628		PFD racines nues Résineux	443	7	51	pr	15 717	6 743	22 460
06	0629		PFD racines nues Feuillus	532	1	0	pr	80	27	106
06	0632		Récipients 110-199 cc (45 cavités)	296	2	41	pr	6 602	5 387	11 988
06	0636		Racines nues Feuillus	476	2	3	pr	960	372	1 333
06	0638		Récipients 300 cc et plus Résineux	483	29	231	pr	77 202	30 720	107 921
06	0643		Regarni / Enrichissement PFD racines nues Résineux	532	2	4	pr	1 500	500	2 000
06	0644		Regarni / Enrichissement Récipients 300 cc et plus Résineux	562	2	1	pr	511	159	670
06	0654		Regarni / Enrichissement Récipients 300 cc et plus Feuillus	562	1	1	pr	236	73	309
06	0662		PFD racines nues Résineux sans préparation de terrain	527	1	6	pr	2 291	1 082	3 373
06	0663		Racines nues feuillus sans préparation de terrain	566	2	4	pr	1 628	693	2 321
06	0667		Récipients 300 cc et plus Résineux sans préparation de terrain	562	7	43	pr	16 862	7 251	23 233
06	0677		Récipients 300 cc et plus Feuillus sans préparation de terrain	562	5	19	pr	7 644	3 287	10 931
Total pr: plants reboisés								132 300	56 698	188 118
Entretien de plantation										
07	0714		EPC en plantation résineuse	1 187	3	24	ha	21 801	6 450	28 251
07	0717		Dégagement de plants de plus de 1 m.	975	25	77	ha	51 885	20 872	72 748
07	0726		1 ^{er} -2 ^e Dégagement de plants de moins de 1 m.	1 380	45	304	ha	156 546	103 063	259 560
07	0727		1 ^{er} -2 ^e Dégagement de plants de plus de 1 m.	1 220	33	153	ha	118 997	52 006	170 862
07	0754		Désherbage mécanique ou manuel	614	1	0	ha	0	0	0
07	0770		Élagage de plantation résineuse	1 083	5	0	ha	-163	-53	-628
07	0771		Dégagement du tiers supérieur et taille	1 028	3	5	ha	3 238	1 593	4 832
07	0772		1 ^{er} -2 ^e Taille de formation et élagage	814	2	4	ha	2 118	1 057	3 175
07	0784		Protection contre les insectes, les maladies et les animaux	409	4	3	ha	428	786	1 201
07	0785		Protection - Manchon	1 149	1	2	ha	2 028	270	2 298
07	0784		Protection contre les insectes, les maladies et les animaux	1 149	1	2	ha	2 028	270	2 298
Total								358 905	186 314	544 595
Traitements non commerciaux										
08	0813		Éclaircie précommerciale résineux - plus de 20 000 tiges/ha	1 391	5	26	ha	28 292	7 485	35 777
08	0814		Éclaircie précommerciale résineux - moins de 20 000 tiges/ha	1 208	1	5	ha	4 750	1 507	5 514
08	0851		Fertilisation d'érablière - Production mixte	751	1	22	ha	10 212	6 460	16 672
08	0858		Dégagement mécanique ou manuel	1 208	1	1	ha	917	291	1 208
08	0863		Éclaircie précommerciale feuillu d'ombre (puits de lumière)	1 229	7	13	ha	8 993	7 095	16 302
Total								53 164	22 838	75 473

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2015-2016 (SUITE)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP (suite)										
Traitements intermédiaires										
	13	1303	Éclaircie intermédiaire feuillu tolérant martelée	1 049	7	37 ha		21 481	16 162	37 267
	13	1304	Éclaircie intermédiaire de résineux	1 483	1	1 ha		1 434	346	1 780
	Total				8	38 ha		22 915	16 507	39 047
Traitements commerciaux										
	09	0970	Jardinage résineux	950	1	1 ha		700	369	1 035
	09	0991	Coupe progressive d'abris avec scarifiage	1 045	1	4 ha		2 581	1 181	3 762
	09	0992	Coupe progressive d'abris sans scarifiage	906	7	15 ha		8 843	5 018	13 423
	09	0996	Coupe finale de cloisonnement (FT qualité < 39 % Sciage)	328	2	3 ha			1 050	1 050
	09	1920	1 ^{er} Écl. comm. peupl. EPC DHP 9 à 20 cm Martelée	1 837	2	11 ha		14 091	6 667	20 758
	09	1927	1 ^{er} Éclaircie commerciale Plantation DHP 9 à 13 cm Martelée	1 905	11	39 ha		51 101	22 927	73 820
	09	1928	1 ^{er} Éclaircie commerciale Plantation DHP 13,1 à 20 cm Martelée	1 570	38	84 ha		82 291	49 542	131 759
	09	1962	Détourage tiges élites peupl. F. tolérant, mélange FT Martelé	1 035	9	27 ha		15 712	11 459	27 061
	09	1973	Coupe Progr. d'Ensem. - Résineux Martelée	1 171	8	15 ha		10 460	7 526	17 956
	09	1977	Éclaircie commerciale - Résineux Martelée	1 152	7	10 ha		5 170	4 905	10 075
	09	1979	Jardinage adapté Feuillu tol., mélange FT Martelée	894	12	28 ha		13 010	11 843	24 550
	09	1980	Éclaircie commerciale de plantation DHP 14 à 20 cm Martelée	1 278	9	12 ha		10 054	5 908	15 885
	09	5928	1 ^{re} Écl. comm. plantation Mécanisée DHP 13,1 à 20 cm	1 171	3	9 ha		7 010	3 763	10 773
	09	6928	1 ^{er} Écl. comm. plantation Mécanisée DHP 13,1 à 20 cm Martelée	1 352	6	18 ha		13 350	10 337	23 608
	09	6973	Coupe Progr. d'Ensem - Résineux Mécanisée Martelée	1 040	3	7 ha		1 810	3 244	5 053
	09	6977	Éclaircie commerciale - Résineux Mécanisée Martelée	1 054	2	7 ha		4 004	3 479	7 476
	Total				121	290 ha		240 190	149 218	388 046
Rencontre des producteurs										
	12	1260	Diagnostic de l'état de santé érabièrre (dossier de base)	386	1	1 dossier			386	386
	12	1261	Diagnostic de l'état de santé érabièrre (ha)	20	1	31 ha			620	620
	Total				2			0	1 006	1 006
Autres travaux										
	10	1096	Installation de ponceau 1 400 mm (mètre linéaire)	434	1	9 ml		3 863		3 863
	Total				1	27 ml		3 863		3 863
Total PAMVFP								855 398	460 163	1 311 793
								65%	35%	

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANÇÉS EN 2015-2016 SELON LE TYPE D'AIDE

Programme	Groupe	Code	Description	Taux Global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMWFP (Financement Global: aide Technique et aide Exécution)										
Préparation de terrain										
	05	0504	Déchiquetage	758	1	2 ha		813	476	1 289
	05	0507	Récupération, débroussaillage et déblaiement	1 398	2	12 ha		12 449	3 908	16 357
	05	0516	Déblaiement mécanique	733	16	50 ha		22 519	13 919	36 428
	05	0517	Débroussaillage / Déblaiement manuel	984	3	8 ha		5 611	2 232	7 842
	05	0520	Labourage / Hersage agricole	533	1	2		506	560	1 066
	05	0522	Débroussaillage en sous-étage	629	3	5 ha		1 745	1 400	3 158
		Total			26	78 ha		43 642	22 494	66 140
Mise en terre et transport des plants										
	06	0625	Réceptifs 300 cc et plus Feuillus	483	3	3 pr		1 068	406	1 473
	06	0628	PFD racines nues Résineux	443	7	51 pr		15 717	6 743	22 460
	06	0629	PFD racines nues Feuillus	532	1	0 pr		80	27	106
	06	0632	Réceptifs 110-199 cc (45 cavités)	296	2	41 pr		6 602	5 387	11 988
	06	0636	Racines nues Feuillus	476	2	3 pr		960	372	1 333
	06	0638	Réceptifs 300 cc et plus Résineux	483	28	221 pr		77 202	29 337	106 538
	06	0643	Regarni / Enrichissement PFD racines nues Résineux	532	2	4 pr		1 500	500	2 000
	06	0644	Regarni / Enrichissement Réceptifs 300 cc et plus Résineux	562	2	1 pr		511	159	670
	06	0654	Regarni / Enrichissement Réceptifs 300 cc et plus Feuillus	562	1	1 pr		236	73	309
	06	0662	PFD racines nues Résineux sans préparation de terrain	527	1	6 pr		2 291	1 082	3 373
	06	0663	Racines nues feuillus sans préparation de terrain	566	2	4 pr		1 628	693	2 321
	06	0667	Réceptifs 300 cc et plus Résineux sans préparation de terrain	562	7	43 pr		16 862	7 251	23 233
	06	0677	Réceptifs 300 cc et plus Feuillus sans préparation de terrain	562	5	19 pr		7 644	3 287	10 931
		Total	pr: plants boisés		63	396 pr		132 300	55 316	186 735
Entretien de plantation										
	07	0714	EPC en plantation résineuse	1 187	3	24 ha		21 801	6 450	28 251
	07	0717	Dégagement de plants de plus de 1 m.	975	24	74 ha		51 885	19 973	71 848
	07	0726	1 ^{er} -2 ^e Dégagement de plants de moins de 1 m.	1 380	35	150 ha		156 546	50 979	207 477
	07	0727	1 ^{er} -2 ^e Dégagement de plants de plus de 1 m.	1 220	30	135 ha		118 997	45 789	164 644
	07	0754	Désherbage mécanique ou manuel	614	1	0 ha				0
	07	0770	Élagage de plantation résineuse	1 083	5	0 ha		-163	-53	-628
	07	0771	Dégagement du tiers supérieur et taille	1 028	3	5 ha		3 238	1 593	4 832
	07	0772	1 ^{er} -2 ^e Taille de formation et élagage	814	2	4 ha		2 118	1 057	3 175
	07	0784	Protection contre les insectes, les maladies et les animaux	138	3	3 ha		400	786	1 173
	07	0785	Protection - Manchon	1 149	1	2 ha		2 028	270	2 298
	07	0784	Protection contre les insectes, les maladies et les animaux	1 149	1	2 ha		2 028	270	2 298
		Total			108	398 ha		358 877	127 113	485 366
Traitement non commerciaux										
	08	0813	Éclaircie précommerciale résineux - plus de 20 000 tiges/ha	1 391	5	26 ha		28 292	7 485	35 777
	08	0814	Éclaircie précommerciale résineux - moins de 20 000 tiges/ha	1 208	1	5 ha		4 750	1 507	5 514
	08	0851	Fertilisation d'érablière - Production mixte	751	1	22 ha		10 212	6 460	16 672
	08	0858	Dégagement mécanique ou manuel	1 208	1	1 ha		917	291	1 208
	08	0863	Éclaircie précommerciale feuillu d'ombre (puits de lumière)	1 229	7	13 ha		8 993	7 095	16 302
		Total			15	67 ha		53 164	22 838	75 473

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2015-2016 SELON LE TYPE D'AIDE (SUIITE)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Financement Global: aide Technique et aide Exécution (suite)										
Traitements intermédiaires										
	13	1303	Éclaircie intermédiaire feuillu tolérant martelé	1 049	6	35 ha		21 481	15 459	36 807
	13	1304	Éclaircie intermédiaire de résineux	1 483	1	1 ha		1 434	346	1 780
		Total			7	36 ha		22 915	15 805	38 586
Traitements commerciaux										
	09	0970	Jardinage résineux	950	1	1 ha		700	369	1 035
	09	0991	Coupe progressive d'abris avec scarifiage	1 045	1	4 ha		2 581	1 181	3 762
	09	0992	Coupe progressive d'abris sans scarifiage	906	7	15 ha		8 843	5 018	13 423
	09	0996	Coupe finale de cloisonnement (FT qualité < 39 % Sciage)	328	2	3 ha			1 050	1 050
	09	1920	1 ^{re} Écl. comm. peupl. EPC DHP 9 à 20 cm Martelée	1 837	2	11 ha		14 091	6 667	20 758
	09	1927	1 ^{re} Éclaircie commerciale Plantation DHP 9 à 13 cm Martelée	1 905	11	39 ha		51 101	22 927	73 820
	09	1928	1 ^{re} Éclaircie commerciale Plantation DHP 13,1 à 20 cm Martelée	1 570	38	84 ha		82 291	49 542	131 759
	09	1962	Détourage tiges élites peupl. F. tolérant, mélangé FT Martelé	1 035	8	26 ha		15 712	10 991	26 593
	09	1973	Coupe Progr. d'Ensem. - Résineux Martelé	1 171	8	15 ha		10 460	7 526	17 956
	09	1977	Éclaircie commerciale - Résineux Martelé	1 152	5	8 ha		5 170	3 827	8 997
	09	1979	Jardinage adapté Feuillu toi., mélangé FT Martelé	894	12	28 ha		13 010	11 843	24 550
	09	1980	Éclaircie commerciale de plantation DHP 14 à 20 cm Martelée	1 278	9	12 ha		10 054	5 908	15 885
	09	5928	1 ^{re} Écl. comm. plantation Mécanisée DHP 13,1 à 20 cm	1 171	3	9 ha		7 010	3 763	10 773
	09	6928	1 ^{re} Écl. comm. plantation Mécanisée DHP 13,1 à 20 cm Martelée	1 352	6	18 ha		13 350	10 337	23 608
	09	6973	Coupe Progr. d'Ensem - Résineux Mécanisée Martelé	1 040	2	3 ha		1 810	1 612	3 422
	09	6977	Éclaircie commerciale - Résineux Mécanisée Martelé	1 054	2	7 ha		4 004	3 479	7 476
		Total			117	284 ha		240 190	146 040	384 868
Autres travaux										
	10	1096	Installation de ponceau 1 400 mm (mètre linéaire)	434	1	9 ml		3 863		3 863
		Total			1	9 ml		3 863		3 863
Sous-total PAMVFP - Financement Global: aide Technique et aide Exécution								854 950	389 606	1 241 030

Sous-total PAMVFP - Financement de la Technique: aide Technique uniquement										
					29				70 317	70 317
PAMVFP - Financement de l'Exécution: aide Exécution uniquement										
Préparation de terrain										
	05	0522	Débroussaillage en sous-étage	349	1	1 ha		419		419
		Total			1	1 ha		419		419
Entretien de plantation										
	07	0784	Protection contre les insectes, les maladies et les animaux	138	1	0 ha		28		28
		Total			1	0 ha		28		28
Sous-total PAMVFP - Financement de l'Exécution: aide Exécution uniquement								446		446

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2015-2016 SELON LE TYPE D'AIDE (SUITE)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMIFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Financement de la Technique: aide Technique uniquement										
Préparation de terrain										
	05	0516	Déblaiement mécanique	280	7	18 ha		5 088		5 088
	Total									
					7	18 ha		5 088		5 088
Mise en terre et transport des plants										
	06	0638	Récipients 300 cc et plus Résineux	133	1	10 pr		1 383		1 383
	Total pr: plants reboisés									
					1	10 pr		1 383		1 383
Entretien de plantation										
	07	0714	EPC en plantation résineuse	271	1	3 ha		900		900
	07	0726	1 ^{er} -2 ^e Dégagement de plants de moins de 1 m.	339	10	154 ha		52 084		52 084
	07	0727	1 ^{er} -2 ^e Dégagement de plants de plus de 1 m.	339	3	18 ha		6 217		6 217
	Total									
					14	175 ha		59 201		59 201
Traitements intermédiaires										
	13	1303	Éclaircie intermédiaire Feuillus Tolérant Martelé	439	1	2 ha		702		461
	Total									
					1	2 ha		702		461
Traitements commerciaux										
	09	1962	Détourage tiges élites peupl. F. tolérant, mélangé FT Martelé	426	1	1 ha		469		469
	09	1977	Éclaircie commerciale Résineux Martelé	490	2	2 ha		1 078		1 078
	09	6973	Coupe progressive d'ensemencement- Résineux Mécanisée Martelé	490	1	3 ha		1 632		1 632
	Total									
					4	7 ha		3 178		3 178
Rencontre des producteurs										
	12	1260	Diagnostic de l'état de santé érablère (dossier de base)	386	1	1 dossier		386		386
	12	1261	Diagnostic de l'état de santé érablère (ha)	20	1	31 ha		620		620
	Total									
					2			1 006		1 006
Sous-total PAMVFP - Financement de la Technique: aide Technique uniquement					29			70 558		70 317
Total PAMVFP - Aides Globale, Technique et Exécution										
					368			855 396		460 164
										1 311 793

Budget prévisionnel 2016-2017 (adopté réunion du CA du 2016-05-06)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016-2017		
POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT LE 1 ^{er} AVRIL 2016		
SE TERMINANT LE 31 MARS 2017		
REVENUS		
CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES :		
Ministère Forêts, Faune et Parcs :	1 265 400 \$	
Contribution de l'industrie de transformation du bois :	170 000 \$	
AUTRES:		
Estimé du surplus accumulé au 1 ^{er} avril 2016 :	200 988 \$	
Bureau d'enregistrement - Revenus d'enregistrement :	6 000 \$	
Corrections du Registre provincial des prod. forestiers :	573 \$	
Coordination du comité SIGGA / Agences :	1 500 \$	
Projet "Guichet unique" :	18 374 \$	
Mise à jour du PPMV :	33 096 \$	
Intérêts :	5 000 \$	
Cotisation des membres :	650 \$	
Vérification du PADF :	1 \$	1 701 581 \$
DÉPENSES		
PPMV - PLAN D'ACTION :	2 812 \$	
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR :	1 400 000 \$	
COMMUNICATIONS / INFORMATION :	2 200 \$	
FONDS MISE À JOUR DU PPMV :	33 096 \$	
TRANSFERT DE CONNAISSANCES :	- \$	
VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE :	49 713 \$	
GESTION DU BUREAU D'ENREGISTREMENT :	10 895 \$	
CORRECTIONS REGISTRE PROD. FORESTIERS :	573 \$	
PROJET "GUICHET UNIQUE" :	18 374 \$	
VÉRIFICATION DU PADF :	1 \$	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE :		
Salaires et bénéfiques marginaux :	94 322 \$	
Services techniques et professionnels :	7 900 \$	
SIGGA-Agences :	4 686 \$	
Déplacements et représentation :	2 000 \$	
Téléphone :	990 \$	
Photocopies et télécopies :	1 064 \$	
Internet :	1 032 \$	
Formation :	1 000 \$	
Frais de poste :	300 \$	
Publicité / Commandites :	1 000 \$	
Fournitures de bureau / Papeterie :	1 100 \$	
Colloques / Congrès :	1 000 \$	
Assurances :	3 599 \$	
Équipements :	1 000 \$	
Taxes municipales et scolaires :	1 200 \$	
Loyer :	8 148 \$	
Location de salle / frais de réunion :	1 000 \$	
Frais administration et bancaires :	188 \$	
Divers :	1 000 \$	1 650 193 \$
EXCÉDENT des revenus sur les dépenses :		51 388 \$
Balance		- \$
Fonds de roulement		51 388 \$



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées mauriciennes

500 avenue Broadway, Shawinigan (Québec) G9N 1M3

Téléphone : 819.536.2442

Télécopieur : 819.536.4002

Courriel : amfm@agence-mauricie.qc.ca

Site Internet : www.agence-mauricie.qc.ca